

Islamisme et protection de l'Etat : désamorçage, intégration, donc armée de milice

Autor(en): **Golay, Roger**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): - **(2019)**

Heft 1

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-867914>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



La Commission de politique de sécurité du Conseil national compte 25 membres dont six Romands: Raymond Clottu (Groupe UDC/NE), Brigitte Crottaz (PS/VD), Pierre-Alain Fridez (PS/JU), Roger Golay (Groupe UDC/GE), Lisa Mazzone (Verts/GE) et Carlo Sommaruga (PS/GE).

Politique de sécurité

Islamisme et protection de l'Etat: Désamorçage, intégration, donc armée de milice

Roger Golay

Conseiller national, membre de la Commission de politique de sécurité (CPS-CN)

Sans sécurité, aucun pays ne peut prospérer. La sécurité est une condition-cadre essentielle au développement économique. Les dirigeants d'entreprises devraient en prendre pleinement conscience, soit-dit en passant. Ils devraient unanimement vous soutenir et vous encourager. Ils devraient absolument tous, dirigeants de multinationales comme patrons locaux, être conscients des nombreux sacrifices que chacun d'entre vous consent pour servir le pays dans l'armée de milice.

Or, on entend encore ici et là des voix qui s'élèvent pour trouver que le service militaire perturbe la bonne organisation des entreprises. Ces voix chantent faux. Le temps et les efforts que vous consacrez ne sont pas vains, même dans une Europe relativement pacifique. Vous démontrez à l'entraînement les capacités défensives du pays; vous prouvez au monde qu'à défaut d'avoir les meilleurs systèmes d'armes, les plus grands effectifs, la plus gigantesque infrastructure, notre pays dispose de chefs et de commandants talentueux et créatifs qui, unis comme les doigts d'une main, portent à un très haut niveau la capacité de maintenir notre souveraineté nationale. Vous, citoyens-soldats, montrez que vous êtes prêts à devenir à tout moment des soldats-citoyens efficaces. Oui, vous êtes des chefs, des *leaders*, et vous montrez chaque jour que vous pouvez conduire vos compatriotes lorsque le pays en a besoin et que la situation l'exige. Enfin, votre contribution à la sécurité du pays et au bien-être de la population n'est pas rhétorique: les engagements concrets sont légion pour appuyer les autorités civiles, intervenir lorsque surviennent des éboulements ou des torrents de boue qui entravent la vie des gens et l'économie, combattre des incendies, sauver les troupeaux dans les alpages, assurer la protection du WEF à Davos, et ainsi de suite.

Pour ma part, l'engagement au service du pays se fait sur le plan politique; je contribue au sein de la Commission de la politique de sécurité à fixer le cadre dans lequel

s'inscrivent vos tâches et missions. Je donne mon avis sur les moyens et ressources dont vous avez besoin. Enfin, comme il se doit, la Commission exerce une sorte de contrôle.

Chacun a une idée plus subjective de son rôle en fonction de son affinité politique – la mienne diffère de la vision de quelques parlementaires genevois –. Je me considère avant tout comme votre allié et souhaite vous soutenir. Je suis donc aussi, par principe, l'allié de votre Chef, le Commandant de Corps Philippe Rebord qui vous a livré un éclairage passionnant sur les enjeux du moment.

Je m'efforcerais maintenant de vous transmettre quelques messages et réflexions sur les mêmes sujets que ceux abordés par le Chef de l'Armée, mais avec une plus grande liberté de parole, avec aussi plus de partialité.

Ces dernières années, grâce à une majorité parlementaire solide à laquelle j'appartiens, et en forçant parfois les attentes d'un Conseil fédéral rompu aux compromis, il a été enfin possible de doter l'armée de moyens financiers supplémentaires. Depuis cette année, l'armée dispose en principe de 20 milliards de francs pour une période de quatre ans, soit cinq milliards par an en lieu et place des 4,4 de l'année 2017. Cette décision était vitale pour le maintien d'une défense crédible. Malheureusement, des coupes budgétaires ont réduit ce montant à quelques 19,4 milliards de francs. A titre de comparaison, de 1991 à 2016, le budget de la Confédération avait crû de 75% tandis que celui de l'armée avait baissé de 28.

Malgré tout, les moyens alloués n'offrent guère de grande marge de manœuvre et il faudra constamment veiller à ce qu'on ne rabote pas de nouveau les budgets de l'armée. A défaut, c'est toute la réforme de celle-ci qui sera vouée aux gémonies.

Selon l'étude *Sécurité 2017* réalisée au Poly de Zurich, le 49% de la population suisse est d'avis que le montant

actuel des dépenses militaires est juste. 12 % estime que ce montant est même trop bas. Nous avons donc le soutien du Souverain ! La Suisse ne se résume pas à Genève dans ce domaine, fort heureusement.

L'acquisition d'un nouvel avion de combat fait désormais l'objet d'intenses débats. Et, comme trop souvent, la politique politicienne commence à prendre le dessus. Voyons un peu : M. le Conseiller fédéral Parmelin, à la suite du rapport d'un groupe d'experts qu'il avait nommé, a pu obtenir du Conseil fédéral l'adoption d'un arrêté de planification. Cet arrêté prévoit l'allocation de 8 milliards de francs à AIR 2030, dans le cadre du budget ordinaire de l'armée, pour le renouvellement de la flotte aérienne et à l'acquisition d'un système de missiles sol-air à longue portée pour protéger les infrastructures critiques. Cet arrêté serait soumis au référendum facultatif, ouvrant donc la voie à un vote du peuple sur le principe de la protection et de la défense du pays, dans l'espace aérien comme au sol. Cet arrêté éviterait un débat focalisé sur le type d'avion. Enfin, le renouvellement des moyens de défense aériennes ainsi que les acquisitions d'autres moyens, non liés à la défense de l'espace aérien, sont prévus et finançables. Le Conseil fédéral a en effet décidé, en novembre 2017, d'accorder au cours des prochaines années un taux de croissance réel de l'ordre de 1,4 % par an au plafond des dépenses de l'armée. Je considère ces points comme essentiels, tout comme la Société Suisse des Officiers l'a exprimé dans sa réponse à la procédure de consultation.

Je pense que le Conseil fédéral, tout particulièrement M. le Conseiller fédéral Parmelin, a correctement évalué les priorités absolues et réuni des moyens financiers suffisants, juste suffisants, mais quand même suffisants. L'Arrêté de planification prévu par le Conseil fédéral est une méthode judicieuse d'acquisition selon plusieurs partis de droite ou de gauche. Mais elle n'a pas l'heur de plaire, pour l'instant du moins, au PLR et au PDC qui ne sont pourtant pas opposés à l'achat proprement dit. Qu'en penser ? Est-ce que les élections fédérales à venir jouent un rôle ? Certains s'imaginent-ils vraiment qu'on évitera un vote du peuple parce qu'on suivrait la procédure normale d'acquisition, donc sans passer par le référendum facultatif ? Tel ou tel *lobby* industriel fortement présent dans quelques cantons tâche-t-il de séparer BODLUV de l'avion pour limiter le risque de refus des missiles, comme il se dit dans les couloirs ? Je ne sais pas ce qu'il faut en penser. A mon avis, nous devons tenir fermes derrière le Conseil fédéral et savoir adapter notre position sur la méthode d'acquisition si cette dernière vient à changer. Le plus important est que l'acquisition pour au moins 8 milliards ait lieu, le plus vite possible.

Assez regardé vers le ciel. Il existe une autre menace sur le système que nous avons voulu pour garantir la sécurité du pays. Vous le savez : Dans le cadre du processus de modernisation et d'adaptation aux possibilités démographiques, les effectifs de l'armée ont fondu d'environ 400'000 personnes sous Armée 1995 à 100'000 en 2018. Malgré cette diminution drastique, cet effectif réglementaire ne sera probablement pas atteint dans les cinq

prochaines années. Cela veut dire que, dix mois à peine après l'introduction d'une nouvelle organisation de l'armée, on constate déjà l'épée de Damoclès qu'elle a au-dessus de la tête.

La loi actuelle sur le service civil, pour moi, est une cause importante de ce problème fondamental. Il faut savoir que le mode d'accès au service civil est fondé sur une objection de conscience aujourd'hui largement dévoyée. Pour être admis au service civil, les candidats doivent obligatoirement déclarer un conflit de conscience et le démontrer au moyen de la preuve par l'acte. Alors qu'on dénombrait 96 cas d'objection de conscience en 1996, pas moins de 6'785 personnes ont été admises au service civil en 2017. A l'évidence, il y a d'autres motivations que l'objection de conscience qui entrent en ligne de compte ! Mais comme elles ne sont pas officiellement reconnues, les militaires qui demandent leur passage au service civil dissimulent leurs motivations réelles. C'est là qu'il faut dire « STOP ». Soyons limpides : ne serait-ce que par sens d'équité, il ne doit y avoir aucun avantage professionnel, personnel ou lié à l'obtention d'une formation ou d'un diplôme, ou encore de confort qui puisse inciter une personne astreinte à choisir le service civil au lieu du service militaire.

Et vu que le service civil est en réalité devenu une alternative librement offerte aux citoyens astreints au Service militaire, il faut d'urgence en diminuer l'attractivité et en limiter l'accès. Il y a, pour rester simple, deux cas de figure : celui des personnes qui demandent le passage au Service civil avant leur école de recrues, et celui des personnes qui le font après. Comment voulez-vous que l'armée remplisse efficacement ses tâches si les personnes déjà formées, aux frais des contribuables, et sur lesquelles l'armée compte, peuvent en démissionner avec effet immédiat et sans pénalité ? Surtout quand il s'agit de spécialistes ?

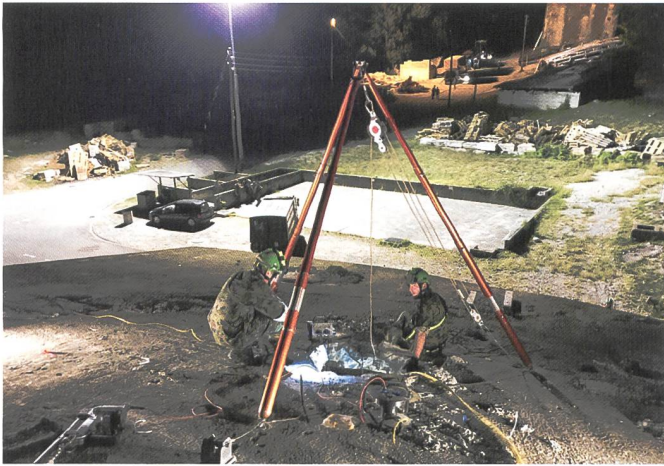
Le Conseil fédéral propose sept mesures pour réduire les possibilités d'accès au service civil. Pour moi, ces mesures sont vraiment encore minimalistes, car la demande d'accomplissement du Service civil ne devrait tout simplement pouvoir se faire qu'avant le début de l'école de recrues. Mais certains milieux que vous connaissez annoncent déjà un référendum pour. A vous de réagir. Mesdames et Messieurs les Officiers, vous devrez monter au front pour convaincre la population.

Reste encore, pour balayer complètement le spectre des menaces sur notre sécurité, à évoquer la guerre dans la cyber-dimension. Il y a ici deux mots que je choisis à dessein : guerre et dimension. Très longtemps, trop longtemps, nos Autorités fédérales ont sous-estimé l'ampleur de la menace. Sous-estimé, mal estimé, presque ignoré. Au sein du parlement toutefois, des voix se sont élevées à de nombreuses reprises pour tirer la sonnette d'alarme et exiger des mesures.

J'ai, pour ma part, rédigé et déposé trois interventions à ce sujet. La dernière est une motion, à savoir une



Servir n'est pas un vain mot. L'esprit de notre armée de milice « combattre - protéger - aider » est perceptible dans chaque cours - ici le cours de répétition du bataillon de sauvetage 1 en 2018.



demande au Conseil fédéral d'agir dans un sens. Je vous lis une partie de la justification : « *On peine à connaître les suites données aux interventions parlementaires acceptées ces deux dernières années et qui expriment une crainte à l'égard de la menace « cyber ». Entre temps, la réalité s'est imposée brutalement : RUAG, propriété de la Confédération, a subi une attaque majeure, donc aux conséquences potentiellement graves. Une stratégie nationale 2018-2022 est apparue, mais tout porte à croire qu'elle ne sera opérationnelle qu'en 2020 ! Les agressions sont plus rapides que la prise de conscience de nos administrations. L'économie, le fonctionnement des institutions, la capacité de déployer l'armée et toutes les autres Forces, la vie quotidienne des habitants sont totalement dépendants de systèmes électroniques exposés à des attaques en constante évolution et toujours plus complexes* ».

Mesdames, Messieurs, le Cyberspace est une dimension à part entière, la quatrième dimension. Et vous avez compris, vous au moins, que la menace s'y est réalisée. C'est une guerre qui s'y déroule. Le risque, c'est que nous perdions la guerre. Et là, pour le coup, il n'y a presque plus

de querelle gauche-droite : presque tous les membres de la Commission de Politique de Sécurité ont co-signé mon projet de motion !

J'arrête quasiment ici mon tour d'horizon des domaines d'intérêt de la CPS. Elle traite aussi des questions liées au Corps des Garde-Frontière, à la Police fédérale, au Service de renseignement ou à la détention d'armes. Je formule à ce sujet le souhait que l'on maintienne nos traditions et la confiance que nous avons envers nos concitoyens détenteurs d'armes militaires, sportives ou de collection, sans faiblir face aux injonctions de l'Union européenne. On pourrait évidemment encore glisser un mot pour défendre notre industrie d'exportation liée à la sécurité, la défense et aux technologies de pointe. J'ai rédigé une intervention parlementaire dans ce sens.

En tout, je suis l'auteur de 11 propositions d'action qui ont trait, soit à l'armée, soit à la politique de sécurité en général. En faisait partie, rappelez-vous, la motion en faveur du maintien de notre bataillon de carabiniers 14. Quant à votre société, ainsi que toutes les autres associations patriotiques, vous avez un rôle essentiel à tenir pour promouvoir et défendre l'armée de milice. Soyez-en des ambassadeurs ; poursuivez inlassablement la mission de convaincre la population des bienfaits de notre système de sécurité. Surtout dans notre canton, si spécial à de maints égards.

Honorons la mémoire du Général Dufour qui a fondé votre Société. Il fut à la fois militaire et homme de paix, une personnalité aux multiples talents comme Genève sait en produire. En 1847, il prend la tête de l'Armée suisse et mène la guerre du Sonderbund contre les sept cantons séparatistes catholiques. Il gagne la paix, grâce à ses talents de stratège, avec un minimum de pertes pour toutes les parties. Lors de cette guerre, il ordonne à ses soldats d'épargner les blessés, les prisonniers et ceux qui sont sans défense. La diète le désigne sous le vocable de « pacificateur » et une nouvelle Confédération suisse est fondée en 1848. Le Général Dufour participa activement à la Croix-Rouge dès sa fondation par Henri Dunant. Grâce à son humanisme, Genève se fit connaître dans le monde entier.

Le Général Dufour nous laisse la preuve que, contrairement à ce que croient à tort certains pacifistes, l'action militaire n'est pas antinomique avec l'action humanitaire. Au contraire.

Aujourd'hui, il est important de poursuivre dans la voie montrée par Dufour. Au niveau politique, le rôle du parlementaire, comme je le conçois, est de soutenir notre Armée et de faire les bons choix, pour que cette armée soit au service de tous. Nous devons maintenir les valeurs qui ont fait le succès de notre pays. Soyons fiers de celui-ci et de le servir.

R. G.

Ce discours a été adapté pour la publication et a été originellement prononcé à l'Assemblée générale de la Société militaire de Genève le samedi 10 novembre 2018.



Le commandant du bataillon de sauvetage 1 (à gauche) avec le divisionnaire Yvon Langel, commandant de la division territoriale 1.
Photo © Guillaume Briquet.

Sauvetage

Les moyens du bataillon de sauvetage et la planification de son engagement

Lt col EMG Grégoire Monnet

Commandant, bataillon de sauvetage 1

La mutation subie lors du DEVA a amputé les bataillons d'aide en cas de catastrophe d'une compagnie de pontonniers, les retransformant en bataillons de sauvetage. La résultante étant une perte de capacité en termes de moyens de génie et en effectif. Le bataillon de sauvetage est composé de son EM de bataillon, d'une compagnie EM et de trois compagnies de sauvetage ayant un profil de prestation identique.

Les quatre bataillons de sauvetage restants sont cependant équipés de manière à pouvoir répondre à une demande avec des moyens considérables. Acquis en grande majorité à la fin des années 80, les moyens répondent encore aux missions attribuées et seront à l'avenir progressivement remis à jour. Le bataillon de sauvetage dans son entier et pour toutes les tâches de l'armée, de jour comme de nuit et par toutes les conditions météorologiques, peut :

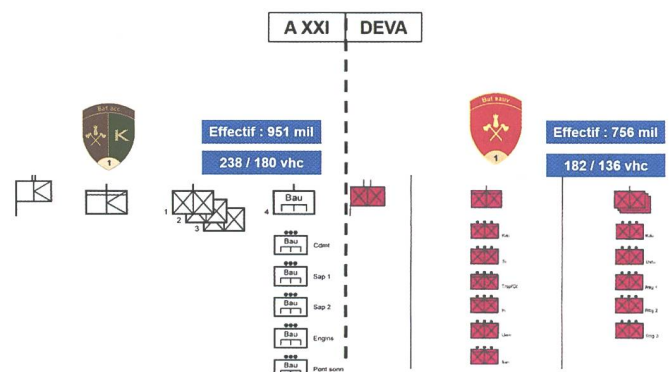
- Assurer simultanément durant 2-3 semaines des engagements d'aide en cas de catastrophe sur 2-3 secteurs sinistrés séparés dans l'espace avec chacun 2-3 places sinistrées ; ou
- Assurer des engagements de sauvetage dans des zones respectivement des situations de décombres compliquées et étendues ; ou
- Assurer des transports d'eau pour ses propres besoins et/ou au profit de forces d'intervention civiles ; et
- Assurer des engagements feu de manière indépendante ou en collaboration avec des partenaires civils lors de feux de forêt, de grands feux ou de feux industriels, également dans des zones peu ou pas respirables ; ou
- Assurer des engagements de pompage et des constructions de protection (digues, renforcements de bâtiments, étanchéités) dans le cadre d'inondations étendues ; et
- Eliminer des éléments de construction ou des obstacles instables et menacés d'effondrement par des destructions à l'explosif ou de manière mécanique ; et
- Assurer l'éclairage et la production de courant électrique en même temps sur des places sinistrées étendues ; et

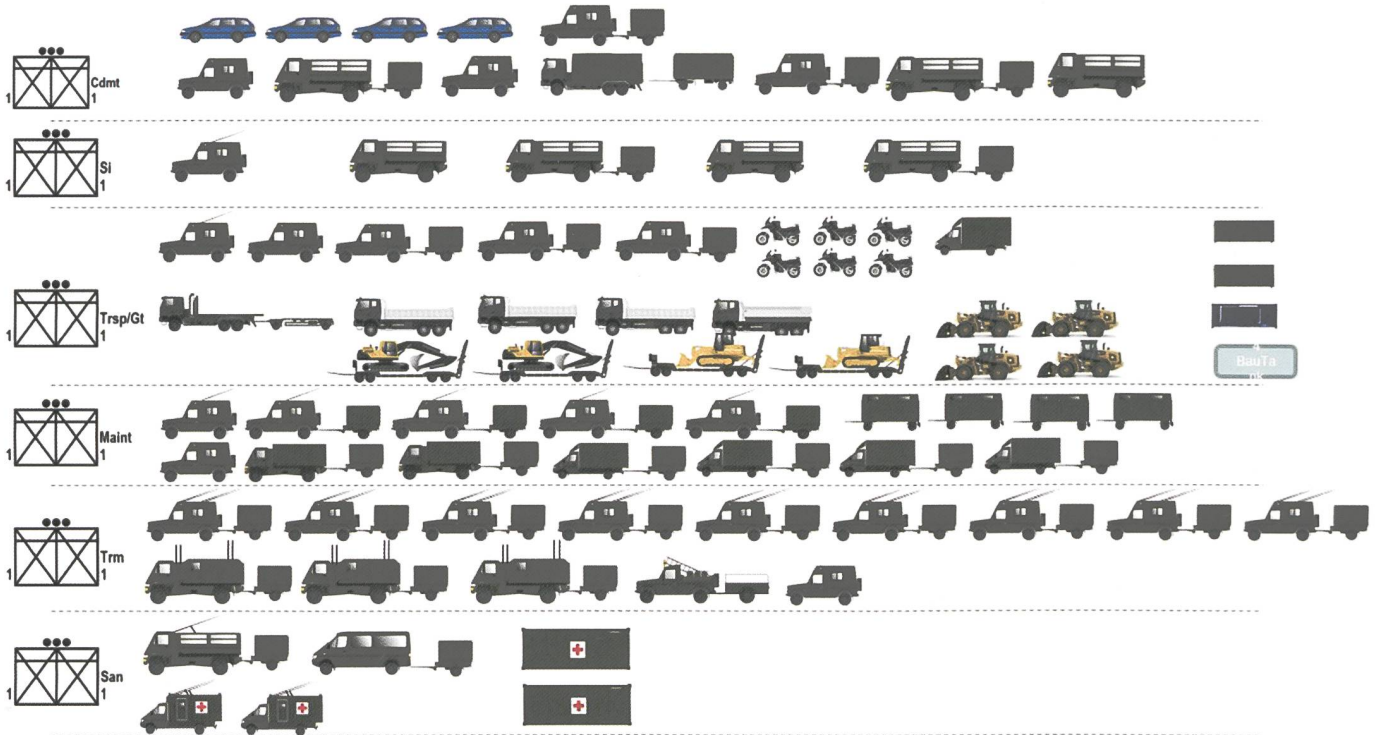
- Exploiter 1 poste sanitaire ou 2 patrouilles sanitaires. Fort de 756 militaires et d'un parc de 182 véhicules de tous types, auxquels il faut ajouter 136 remorques à diverses fonctions, la gestion des moyens conséquents du bataillon reste un défi aussi bien de commandement que de logistique. Les moyens d'engagement sont répartis dans les compagnies de sauvetage, alors que les moyens d'appui, y compris les machines de chantiers, restent à la compagnie EM.

La planification de l'engagement d'un bataillon de sauvetage suit le processus de planification de l'action tel que décrit dans l'ACCT 17. Comme pour le reste de l'armée, le résultat attendu est l'engagement des moyens adaptés, de manière coordonnée, en fonction de la mission reçue, en terme de force, d'espace et de temps.

Ce qui différencie principalement un bataillon de sauvetage et ses camarades des armes combattantes est la définition de Rouge. Ce dernier n'est pas seulement l'adversaire au sens propre du terme, mais il fait partie d'un ensemble de facteurs comprenant l'adversaire, la menace, les dangers et les risques répertoriés lors de l'analyse du milieu influençant l'engagement.

OB avant / après DEVA.





Ci-dessus : Tablette des moyens de la compagnie état-major du bataillon de sauvetage 1.
 La planche ci-dessous présente l'articulation et les moyens d'une des trois compagnies de sauvetage.

En règle générale, Rouge est pour les troupes combattantes le seul élément réellement dynamique. La gestion des risques (la météo par exemple) ne représente qu'un catalogue de mesures à prendre dans les concepts d'appuis afin de les minimiser par des mesures techniques. Pour le sauvetage, Rouge ainsi que les dangers provenant de la gestion des risques sont dynamiques de par leurs natures intrinsèques et ne peuvent être couverts de la même manière.

Rouge avec un renforcement de ses moyens non prévu par le renseignement, les troupes combattantes mettent en œuvre une planification prévisionnelle. Il en va de même lorsqu'il y a un changement de direction et une augmentation de la vitesse du vent lors d'un incendie contre lequel combat une troupe de sauvetage. Ce scénario se complique lorsqu'en prime vient s'y ajouter une menace hybride.

Par exemple lors d'un changement de l'axe d'attaque de

Les risques tactiques découlant de l'analyse des facteurs tels que l'acteur, l'adversaire et la menace, ne diffèrent en





Remise de l'Etendard du bataillon de sauvetage 1, dans le parc des Bastions. Photo © A+V.

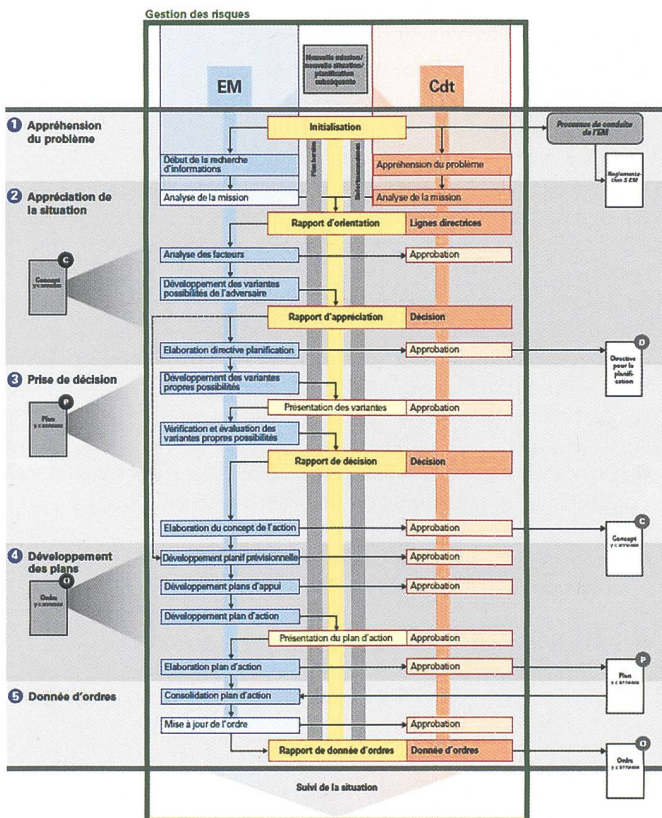
aucun point de ceux auxquels sont confrontées les armes combattantes. Ces risques peuvent être symétriques ou asymétriques, directs ou indirects. Leurs effets sont en général subis sur la périphérie du secteur d'engagement. Ils définissent en priorité le niveau de sécurité tactique qui devra être déployé afin qu'un bataillon de sauvetage puisse remplir sa mission sans encombre par rapport à ce qui pourrait mettre en danger la troupe lors de son intervention dans un secteur sinistré. Un engagement subsidiaire lors d'une inondation ne requiert pas forcément le même degré de protection que si le bataillon devait être engagé dans un scénario similaire à ce qui se passe par exemple en Syrie suite à un bombardement avec de potentielles bombes au chlore.

Les risques techniques pris en compte dans la gestion des risques permettent de définir comment et avec quoi le bataillon va engager ses moyens afin de se prémunir contre une menace insidieuse à l'intérieur même de

son dispositif. Les dangers tels que types de feux (bois, hydrocarbures, ...), la météo (principalement la direction et l'intensité des vents), les matières nocives potentiellement présentes (produits chimiques industriels, substances biologiques ou radiologiques présentes dans l'industrie, la stabilité des décombres, la présence ou l'absence de munitions non explosées, etc.), vont avoir un impact sur les dispositions des éléments dimensionnels de l'engagement, les procédures et l'équipement permettant de remplir la mission tout en garantissant la sécurité de la troupe lors de l'accomplissement de la mission. En ce sens, les facteurs à prendre en compte lors de l'engagement d'un bataillon de sauvetage présentent des similarités avec ceux auxquels est confrontée une compagnie de défense NBC.

La deuxième différence repose sur les moyens de renseignement dont dispose un bataillon de sauvetage. Ce dernier est un parent pauvre de l'armée. Le concept du renseignement prévu pour les troupes combattantes ne permet pas dans sa forme actuelle de remplir son rôle pour un bataillon de sauvetage dans la planification de l'action comme dans le suivi de l'action. Si les troupes combattantes disposent de senseurs adéquats en réseau, ce n'est pas le cas du sauvetage. L'intégration des senseurs tactiques est inexistante ou presque, le bataillon de sauvetage ne disposant que de ses soldats dans ce domaine. Quant à l'utilisation des maigres senseurs techniques tels que les détecteurs NBC ou la future mise à disposition d'explosimètres, par exemple, ne permet pas d'obtenir une vue d'ensemble des dangers et risques présents soit en amont (cadastre des risques) ou à la suite d'une catastrophe naturelle et/ou d'une action militaire. La troisième spécificité est l'intégration du bataillon de sauvetage aux partenaires lors d'engagements subsidiaires qui, à l'instar des engagements planifiés de sécurité, se déroule seulement à l'arrivée du bataillon de sauvetage dans le secteur sinistré. S'il est possible de planifier une majorité des actions du bataillon de sauvetage en terme de conduite, de logistique et de transmissions, la planification fine de l'action sera mise à jour à la fin du rapport de coordination, précédant de peu l'engagement de ses moyens. Cette situation influence grandement le rythme de conduite qui force l'EM du bataillon à finir sa planification fine avant l'engagement et déjà partiellement dans un processus de suivi de l'action.

Processus de planification de l'action (PPA).





Colonne : Travaux de recherche de personnes dans le village d'exercice d'Epeisses. Photos © Guillaume Briquet.



Sauvetage

Les formations de sauvetage

Les quatre bataillons de sauvetage actifs et équipés comptent un effectif de 1'000 militaires. En tant que modules de base, ils peuvent accomplir les tâches suivantes :

- Accomplir des engagements d'aide en cas de catastrophe de manière indépendante ou subsidiaire ;
- Fournir des prestations d'assistance à des populations menacées ou coupées du monde ;
- Localiser et sauver des personnes dans des décombres ;
- Contribuer à la remise en état provisoire des infrastructures vitales ;
- Contribuer en partie à des engagements d'assistance humanitaire ;
- Appuyer des formations civiles dans des cas de protection contre des contamination par des produits pétroliers, chimiques ou radioactifs à l'aide du système WELAB ;
- Transporter de l'eau sur de grandes distances au profit de formations civiles ;
- Combattre des incendies en collaboration avec des formations civiles ;
- Lutter contre les inondations (barrages, débordements, etc.) à l'intérieur du pays ;
- Remettre en état des infrastructures par des moyens d'urgence ;
- Déblayer des gravats après les engagements de sauvetage ;
- Assurer l'éclairage et le courant électrique sur les lieux d'engagements ;
- Effectuer des travaux sur l'eau ;
- Construire ou renforcer des ponts.

Première heure

Une compagnie d'aide en cas de catastrophe est disponible en permanence, constituée de militaires en service long (SL). Elle comporte une section commandement, une section d'appui, une section de sauvetage, une section technique et une section du Génie. Elle comporte un effectif de 193 militaires et en raison de son haut degré de disponibilité et d'entraînement, est apte à remplir des tâches supplémentaires.

Il s'agit en particulier :

- De combattre des épidémies selon les directives des vétérinaires cantonaux ou du vétérinaire militaire ;
- De durcir des bâtiments ou des secteurs au profit des corps de police ou de la sécurité militaire ;
- Ainsi que d'agir au profit de la Chaîne suisse du sauvetage.

Réd. RMS+



Bataillon de sauvetage 1. Toutes les photos © Guillaume Briquet.

